

**DÉCLARATION DES
ÉMISSIONS DE GES
MÉTHODOLOGIE**

Mise à jour
Décembre 2023

metro

Section 1 : Notre engagement

Pour comprendre sa contribution aux changements climatiques, METRO calcule ses émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de déterminer l'impact de ses activités et d'étayer ses déclarations publiques annuelles, son rapport sur la responsabilité d'entreprise, ses rapports internes sur les GES et la définition de ses objectifs en matière de GES. Nous utilisons les résultats de l'inventaire annuel des émissions de GES pour suivre et communiquer les progrès réalisés par rapport à nos objectifs d'émissions à court et à long terme et pour évaluer l'impact des initiatives de réduction mises en œuvre. En outre, l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre nous permet de mieux gérer les risques liés aux émissions de gaz à effet de serre et d'identifier d'autres possibilités de réduction en vue d'actions futures.

1.1 Nos émissions de l'année de référence

Notre année de référence correspond aux émissions de GES de nos activités de l'exercice 2020 (octobre 2019 à septembre 2020). Cependant, comme l'année dernière, nous divulguerons nos émissions de GES sur la base d'une période de déclaration allant de juillet à juin. Bien que la période de déclaration ait été modifiée pour les années à venir, nous avons déterminé qu'il n'y a pas de changement significatif dans nos émissions pour notre année de référence, qui est exprimée ci-dessous sur la base de la période de déclaration fiscale.

Tableau 1 – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour l'exercice 2020

Source d'émission	Émissions de GES (tonnes CO ₂ e)	% des émissions totales
Portée 1		
Combustion stationnaire	80 676	17,56 %
Combustion mobile	19 918	4,34 %
Fuite de réfrigérant	170 163	37,04 %
Composés organiques volatils (COV)	4	<0,01%
Sous-total	270 761	58,94 %
Portée 2		
Consommation d'électricité	17 872	3,89 %
Sous-total	17 872	3,89 %
Portée 3		
Déplacements professionnels	1 031	0,22 %
Matières résiduelles générées par les opérations	53 924	11,74 %
Transport et distribution en amont	59 549	12,96 %
Franchises	56 266	12,25 %
Sous-total	170 769	37,17 %
Total	459 402	100 %

Section 2 : Notre méthodologie

L'approche adoptée par METRO pour calculer son inventaire de GES, y compris les calculs, les limites, les méthodologies et les hypothèses, est décrite ci-dessous. Notre inventaire de GES est présenté en tonnes métriques d'équivalents de dioxyde de carbone ou tCO₂e. Cette méthodologie est basée sur les principes de la norme [GHG Protocol Corporate Standard](#) et les documents d'orientation associés.

2.1 Périmètre organisationnelle

METRO utilise l'approche du contrôle opérationnel pour définir son périmètre organisationnel, où elle est tenue de rendre compte de toutes les émissions de GES provenant des activités sur lesquelles elle a le pouvoir d'introduire et de mettre en œuvre des décisions et des politiques d'exploitation. En utilisant cette approche, nous avons évalué chacune de nos enseignes, filiales et opérations pour déterminer leur inclusion dans le périmètre de notre rapport.

Tableau 2 – Résumé de la structure organisationnelle et du contrôle opérationnel de METRO

Catégorie	Bannière/filiale/opération	Géographies applicables	Type de propriété	Contrôle opérationnel ?
Alimentation	Magasins corporatifs Metro	Ontario & Québec	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	Magasins franchisés Metro	Québec	Partiellement détenu	Oui
Alimentation	Magasins Super C	Québec	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	Magasins Adonis	Québec & Ontario	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	Site de production Cuisine Centrale	Québec	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	Magasins Food Basics	Ontario	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	Site de production et centres de distribution du Groupe Phoenicia	Québec & Ontario	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	Sites de production de Première Moisson	Québec	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	Première Moisson — boulangeries de détail corporatives METRO	Québec	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	Centres de distribution corporatifs METRO	Québec & Ontario	Entièrement détenu	Oui
Alimentation	JBS foods — site de production de Belleville dédié à METRO	Ontario	Entité associée (consolidée dans les comptes financiers)	Non
Alimentation	Magasins affiliés Metro et magasins affiliés Marché Richelieu	Québec	Magasin exploité par un détaillant affilié en vertu d'un contrat d'affiliation	Non
Alimentation	Magasins franchisés Metro	Ontario	Magasin exploité par un franchisé dans le cadre d'un contrat de franchise	Non
Alimentation	Première Moisson — boulangeries de détail affiliées	Québec	Partiellement détenu et exploité par une société affiliée en vertu d'un contrat d'affiliation	Non
Alimentation	Première Moisson — boulangeries de détail franchisées	Québec	Magasin exploité par un franchisé dans le cadre d'un contrat de franchise	Oui

Catégorie	Bannière/filiale/opération	Géographies applicables	Type de propriété	Contrôle opérationnel ?
Alimentation	Dépanneurs affiliés (p. ex. Ami, Gem)	Québec	Magasin exploité par un détaillant affilié en vertu d'un contrat d'affiliation	Non
Alimentation	Installations de production de produits de marque privée spécifiques à METRO	Québec & Ontario	Non détenu par METRO	Non
Pharmacie	Centres de distribution corporatifs de Groupe Jean Coutu/McMahon	Québec & Ontario	Entièrement détenu	Oui
Pharmacie	Groupe Jean Coutu, pharmacies franchisées	Québec, Ontario & New Brunswick	Groupe Jean Coutu, filiale de METRO, est franchiseur et grossiste des pharmacies de la bannière PJC	Non
Pharmacie	Pharmacies franchisées Brunet	Québec	McMahon Distributeur pharmaceutique Inc., filiale de METRO, est le franchiseur et le grossiste des pharmacies de la bannière Brunet	Non
Pharmacie	Pharmacies Metro	Ontario	Entièrement détenu	Oui
Pharmacie	Pharmacies Food Basics	Ontario	Entièrement détenu	Oui
Pharmacie	Installation de production Pro Doc	Québec	Entièrement détenu	Oui
Immobilier	Centres commerciaux appartenant à METRO (aires communes)	Québec & Ontario	Entièrement détenu	Oui
Immobilier	Centres commerciaux appartenant à METRO (zones louées)	Québec & Ontario	Entièrement détenu, mais loué	Non
Immobilier	Immeubles/espaces de bureaux loués ou appartenant à METRO	Québec & Ontario	Multiple : entièrement détenu OU non détenu, mais avec un bail d'exploitation	Oui

2.2 Périmètre opérationnel

Conformément à la norme [GHG Protocol Corporate Standard](#), les émissions de GES sont réparties en trois catégories : portée 1, portée 2 et portée 3.

Le GHG Protocol exige l'inclusion de toutes les émissions matérielles de portée 1 et de portée 2 dans un inventaire des GES. La déclaration des émissions de type 3 est facultative dans le cadre du GHG Protocol, mais la meilleure pratique consiste à inclure les sources d'émissions de portée 3 qui sont importantes ou significatives pour les activités d'une société.

Les activités et les sources d'émissions que nous déclarons actuellement sont les suivantes :

- **Émissions de portée 1** : Émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par METRO. Les sources d'émissions de portée 1 comprennent la combustion de carburant provenant de sources fixes et mobiles, les émissions fugitives dues aux fuites de réfrigérants et les composés organiques volatils (COV). Notez que bien que le GHG Protocol recommande de divulguer les gaz non-Kyoto séparément de la déclaration des émissions, METRO a décidé d'inclure les gaz réfrigérants non-Kyoto (c'est-à-dire les CFC/HCFC) dans notre inventaire

d'émissions, car ces gaz représentent une partie importante des réfrigérants utilisés dans nos opérations. METRO élimine progressivement les gaz non issus de Kyoto et estime que la déclaration des émissions de ces gaz permet une plus grande transparence tout au long de notre plan d'élimination progressive et de notre plan continu de réduction des émissions.

- **Émissions de portée 2** : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité achetée sur le réseau et d'autres types d'énergie distribués de manière similaire, tels que la vapeur, l'eau chaude et l'eau réfrigérée. Les sources d'émissions de portée 2 de nos opérations incluent uniquement la consommation d'électricité ; METRO n'achète pas de chaleur, de vapeur ou d'eau réfrigérée.
- **Émissions de portée 3** : Autres émissions indirectes au sein de notre chaîne de valeur. Voir le tableau 3 pour une liste des catégories de portée 3 associées à l'objectif de réduction de 37,5 % du plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026. Le tableau 4 répertorie toutes les catégories pertinentes calculées pour la première fois au cours de l'année. Ces catégories seront associées à notre nouvel engagement de réduction des émissions.

Tableau 3 – Liste des catégories de portée 3 incluses dans l'objectif de 37,5 % de METRO

Catégorie de portée 3	Activités
Franchises	Émissions des magasins franchisés, incluant les bannières suivantes : magasins franchisés Métro, Marché Richelieu, magasins indépendants Première Moisson, pharmacies Jean Coutu et Brunet
Transport et distribution en amont	Émissions provenant des services de transport et de distribution tiers achetés par METRO, y compris la distribution sortante entre les propres installations de METRO (à l'exclusion du stockage des produits achetés).
Matières résiduelles générés lors des opérations	Émissions liées à l'élimination et au traitement des déchets des magasins de détail et des centres de distribution. Les déchets générés par les bureaux ne sont pas inclus car ils sont jugés insignifiants par rapport aux déchets générés dans les magasins et les centres de distribution.
Déplacements professionnels	Émissions liées au transport des employés pour des activités professionnelles dans des véhicules qui ne sont pas détenus ou exploités par la société. Cela comprend le transport aérien, le transport ferroviaire et les voyages d'affaires dans des véhicules personnels et des taxis.

2.3 Exclusions de l'objectif de réduction des GES du plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026

En raison de lacunes dans les données et/ou de procédures de collecte de données difficiles dans le passé, plusieurs sources/activités d'émissions qui se situent dans les limites organisationnelles et opérationnelles de METRO n'ont pas été quantifiées dans l'inventaire actuel des GES. Cependant, au cours de l'année 2023, METRO a calculé la portée 3 au complet pour 2022 et inclura à l'avenir cet exercice dans son processus de quantification annuel.

2.3.1 Exclusions de la portée 1

- La consommation de propane provenant de l'utilisation des chariots élévateurs et des machines au sol dans les entrepôts est exclue de l'inventaire. La plupart des chariots élévateurs fonctionnent sur batterie. Les omissions d'émissions de propane provenant des machines à plancher ne devraient pas avoir d'importance dans l'inventaire global des GES ;

- Les émissions de fuites de réfrigérant provenant des remorques de transport sont également exclues en raison de lacunes dans les données ; les fuites de réfrigérant provenant des équipements CVC (chauffage, ventilation, climatisation) sont également exclues, car les fuites provenant de ces sources sont jugées sans importance sur la base d'une évaluation interne ;
- En raison des limites de la collecte de données pour la combustion stationnaire, les sources suivantes sont exclues des calculs des émissions de portée 1 de METRO :
 - Tout emplacement utilisé à des fins de bureau pour lequel la consommation d'énergie n'est pas surveillée.
 - Tous les espaces communs possédés dans les centres commerciaux ou les immeubles de bureaux pour lesquels la consommation d'énergie n'est pas surveillée.

2.3.2 Exclusions de la portée 2

- En raison des limites de la collecte de données sur l'électricité, les sources suivantes sont exclues des calculs des émissions de portée 2 de METRO :
 - Tout emplacement utilisé à des fins de bureau pour lequel la consommation d'énergie n'est pas surveillée.
 - Tous les espaces communs possédés dans les centres commerciaux ou les immeubles de bureaux pour lesquels la consommation d'énergie n'est pas surveillée.

2.3.3 Exclusions de la portée 3

- En raison des limites de la collecte de données pour le transport en amont, METRO n'inclut pas actuellement les éléments suivants dans son transport en amont :
 - Transport et distribution des produits achetés entre METRO et ses fournisseurs de niveau 1 dans des véhicules tiers en raison d'exigences difficiles en matière de collecte de données.
 - Le stockage des produits achetés s'effectue principalement dans les centres de distribution appartenant à METRO ; en cas de stockage dans des entrepôts tiers, ces espaces sont généralement partagés avec d'autres détaillants. Pour ces raisons, les émissions sont considérées comme négligeables.
 - Le transport et la distribution de produits d'un site exploité par METRO à un autre site exploité par METRO au moyen de transport par un tiers dans un véhicule avec un chargement non exclusif à METRO.
- Les catégories de portée 3 suivantes du tableau 4 ne sont actuellement pas incluses dans l'inventaire des GES de METRO.

2.3.4 Catégories de portée 3 calculées pour la première fois

Table 4 – Catégories de portée 3 pertinentes et calculées

Catégorie	Description	Explication
1	Achat de biens et de services	Pertinent et calculé pour 2022 -
2	Biens d'équipement	Pertinent et calculé pour 2022 -
3	Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans la portée 1 ou 2)	Pertinent et calculé pour 2022 -
4	Transport et distribution en amont	Pertinent et calculé -
5	Matières résiduelles générées par les opérations	Pertinent et calculé -
6	Déplacements professionnels	Pertinent et calculé -
7	Déplacements domicile-travail	Pertinent et calculé pour 2022 -
8	Actifs loués en amont	Pertinent et calculé pour 2022 -
9	Transport et distribution en aval	Pertinent et calculé pour 2022 -
10	Transformation des produits vendus	Non pertinent Cette catégorie n'est pas pertinente pour METRO car nous ne vendons pas de produits intermédiaires.
11	Utilisation des produits vendus	Pertinent et calculé pour 2022 -
12	Fin de vie des produits vendus	Pertinent et calculé pour 2022 -
13	Actifs loués en aval	Pertinent et calculé pour 2022 -
14	Franchises	Pertinent et calculé -
15	Investissements	Non pertinent Cette catégorie ne s'applique pas à METRO

2.4 Collecte de données

Les données utilisées pour calculer nos émissions de GES, comme la consommation de carburant, sont collectées et gérées par les services concernés. Au cours de l'année, ces données d'activité sont centralisées et compilées. Une fois compilées, les données sont saisies dans notre outil d'inventaire des GES basé sur Excel pour calculer notre empreinte carbone annuelle.

2.5 Manque de données et estimations

Malgré le fait que METRO puisse obtenir des données pour une grande partie de ses opérations, il y a certaines opérations pour lesquelles il n'y a pas encore les ressources en place pour capturer les données nécessaires et qui nécessitent donc de réaliser des estimations. Le cas échéant, METRO estimera les émissions de ces lacunes en utilisant les données et les hypothèses disponibles les plus appropriées (par exemple, une estimation de la consommation de carburant basée sur la littérature disponible).

Table 5 – Données hors contrôle opérationnel et méthodes d'estimation

Activités émettrices sous notre contrôle opérationnel	Méthodologie d'estimation appliquée
Combustion stationnaire (pour les magasins où les données quantifiables ne sont pas disponibles)	Données basées sur la moyenne
Propane (polisseurs de plancher)	Données basées sur la moyenne
Combustion stationnaire diesel (générateurs)	Données basées sur la moyenne
Consommation de COV	Données basées sur la moyenne
Fuites de réfrigérant (en magasin)	Données basées sur la moyenne
Électricité (pour les magasins où les données quantifiables ne sont pas disponibles)	Données basées sur la moyenne
Matière résiduelles (pour les magasins où les données quantifiables ne sont pas disponibles)	Données spécifiques au type de matière
Activités émettrices hors de notre contrôle opérationnel	Méthodologie d'estimation appliquée
Achat de biens et de services	Données basées sur les dépenses
Biens d'équipement	Données basées sur les dépenses
Activités liées aux combustibles et à l'énergie	Données basées sur la moyenne
Déplacements professionnels	Données basées sur la distance
Déplacements domicile-travail	Données basées sur la moyenne
Actifs loués en amont	Données basées sur la moyenne
Transport et distribution en aval	Données basées sur la distance
Utilisation des produits vendus	Données indirectes sur la phase d'utilisation
Fin de vie des produits vendus	Données spécifiques au type de matière
Actifs loués en aval	Données basées sur la moyenne
Franchises	Données basées sur la moyenne

2.6 Facteurs d'émission

Les facteurs d'émission utilisés dans le calcul de notre inventaire de GES sont présentés dans le tableau 6 ci-dessous. Les facteurs d'émission proviennent d'organisations tierces réputées, généralement des rapports gouvernementaux. Les facteurs d'émission sont mis à jour chaque année.

Tableau 6 – Sources des facteurs d'émission

Source d'émissions	Sources des facteurs d'émission
Gaz naturel	National Inventory Report 1990-2021, Part 2, Annex 6; Table A6.1-1 and A6.1-2; Published in 2023
Propane/diesel	EPA Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories, Table 1, 2023
Combustion de flotte/mobile	National Inventory Report 1990-2021, Part 2, Annex 6; Table A6.1-14; Published in 2023
Réfrigérants	IPCC AR6 Climate Change 2021: Chapter 7 Supplementary Material, Table 7; Published in 2021; The Climate Registry, Default Emission Factors, Table 5.1; Published in 2022; California Air Resources Board, High-GWP Refrigerants
Électricité	National Inventory Report 1990-2021, Part 3, Annex 13; Table A13-5, Table A13-6 and A13-7; Published in 2023
Matières résiduelles générées lors des opérations	EPA Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories, Table 9, 2023
Voyage d'affaires	EPA Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories, Table 10, 2023
Transport et distribution en amont	National Inventory Report 1990-2021, Part 2, Annex 6; Table A6.1-14; Published in 2023

2.7 Approche pour les retraitements de référence

METRO utilise l'exercice 2020 comme année de référence pour ses calculs d'émissions et l'établissement de ses objectifs pour l'objectif établi dans le [plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026](#). Nous recalculerons nos émissions de référence lorsqu'un ou plusieurs événements entraîneront un changement significatif dans les émissions de GES. Les événements importants susceptibles de déclencher un nouveau calcul comprennent des changements structurels, des changements méthodologiques ou des erreurs.

Un changement structurel implique le transfert de propriété ou de contrôle d'activités ou d'opérations génératrices d'émissions d'une société à une autre. Même si un seul changement structurel peut ne pas avoir d'impact significatif sur les émissions de l'année de référence, l'effet cumulatif de plusieurs changements structurels mineurs peut avoir un impact significatif. Les changements structurels comprennent :

- Fusions, acquisitions et cessions ;
- Externalisation et internalisation des activités émettrices.

Outre les changements structurels, le GHG Protocol exige que les changements méthodologiques importants ou l'identification d'erreurs déclenchent également un recalcul des émissions de l'année de référence, telles que :

- Modifications de la méthodologie de calcul ou améliorations de la précision des facteurs d'émission ou des données d'activité qui entraînent un impact significatif sur les données d'émissions de l'année de référence ;
- Découverte d'erreurs significatives, ou de multiples erreurs cumulées, qui sont collectivement significatives.

METRO évaluera ses émissions par rapport à son année de référence à la fin de chaque année de déclaration. METRO ajustera son année de référence si des changements structurels, des changements méthodologiques ou des erreurs entraînent un changement significatif des émissions, classé comme changement égal ou supérieur à 10 %. Néanmoins, METRO peut choisir d'ajuster son année de référence en raison de tout changement qu'elle juge important, même si ces changements n'entraînent pas une variation de ± 10 % des émissions par rapport à son année de référence.

2.8 Rapports et prochaines étapes

METRO continuera à rendre compte de son inventaire de GES sur une base annuelle, ainsi que de ses progrès par rapport à ses engagements, par le biais de son [rapport de responsabilité d'entreprise](#), de sa [fiche d'information sur les émissions de GES](#) et d'autres communications publiques (telles que le [CDP](#)). METRO divulguera également chaque année les progrès réalisés par rapport à son objectif en matière de GES par le biais d'un ou plusieurs des rapports susmentionnés.